



Le Bulletin bimensuel

Le 3 août 2001 Volume 14 Numéro 14

UNION EUROPÉENNE : SITUATION ET PERSPECTIVES DES OLÉAGINEUX

En 1999, l'Union européenne (UE) a convenu de réformer sa politique agricole commune (PAC). Cependant, elle devrait entreprendre des réformes supplémentaires pour se préparer d'une part à son élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et d'autre part aux prochaines négociations agricoles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aussi pour répondre aux préoccupations relatives aux dépenses. Les récentes crises alimentaires, telles que l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) et la fièvre aphteuse, ont stimulé encore plus le mouvement de réforme. L'UE est une grande productrice et consommatrice d'oléagineux et de produits oléagineux et les changements proposés devraient entraîner une diminution de la production et une augmentation des importations, ce qui devrait soutenir les prix des oléagineux à l'échelle mondiale. Le présent numéro du *Bulletin bimensuel* examine la situation et les perspectives des oléagineux et des produits oléagineux à la lumière de l'Agenda 2000 dans l'UE et évalue l'incidence des changements sur les exportations canadiennes.

AGENDA 2000 : RÉFORME PARTIELLE DE LA PAC DE L'UE

Avec l'Agenda 2000, qui a été décidé lors du sommet de Berlin les 25 et 26 mars 1999, la PAC de l'UE a subi plusieurs changements profonds, surtout attribuables à des questions d'ordre budgétaire, au moment où l'UE prépare son élargissement dans les PECO. L'agriculture est de loin la dépense la plus importante de l'UE et elle représente environ la moitié du budget de celle-ci. Bien que de grande envergure, les changements de la PAC représentent une version tempérée et une mise en oeuvre par étapes des propositions initiales faites par la Commission européenne. Toutefois, en général, on s'entend pour dire que l'Agenda 2000 constitue une première étape dans la bonne direction envers l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole de l'UE.

Les objectifs de l'Agenda 2000 sont les suivants : 1) améliorer la compétitivité du secteur agricole de l'UE; 2) intégrer davantage le secteur agricole de l'UE à

l'économie mondiale et lui permettre de remplir ses engagements à l'échelle internationale (p. ex. OMC); 3) faciliter l'élargissement de l'UE dans les PECO; 4) tenir compte davantage des préoccupations environnementales et accroître le développement rural.

Cependant, l'Agenda 2000 comporte plusieurs lacunes, notamment les suivantes : 1) la diminution du soutien des prix n'est pas suffisamment importante pour garantir un meilleur accès aux marchés mondiaux sans recourir à des subventions aux exportations pendant l'intégration des PECO; 2) même si l'ajustement des mesures de soutien internes constitue une étape envers l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture européenne à la veille des prochaines négociations commerciales multilatérales, les discussions sur l'ampleur et la justification des aides directes devraient se poursuivre; 3) les régimes de quotas pour le lait et le sucre demeurent exclus des réformes jusqu'à maintenant; 4) les questions environnementales doivent être éclaircies.

Selon les dispositions de l'Agenda 2000, le budget total de l'UE devait demeurer stable à environ 89,6 milliards d'euros par année en 2000-2006 (1 i = 1,32 \$CAN).

Cependant, la commission exécutive a demandé avec instance que le budget soit porté à 100 milliards d'euros en 2002 en raison des dépenses imprévues engagées dans le cadre de la réforme du secteur et de la lutte contre l'EBS et la fièvre aphteuse. On prévoit que les dépenses agricoles passeront de 40,92 milliards d'euros en 2000 à 43,77 milliards d'euros en 2003, puis qu'elles diminueront progressivement jusqu'en 2006 pour atteindre environ le niveau de 2000, en raison de la réforme de la PAC.

Presque le dixième des dépenses agricoles visent le développement rural. On prévoit que la PAC sera encore réformée en raison de l'élargissement de l'UE dans les PECO, mais aussi pour répondre aux préoccupations relatives aux dépenses et en préparation des négociations de l'OMC sur l'agriculture. Les récentes crises alimentaires encouragent aussi la réforme.

ENCÉPHALOPATHIE BOVINE SPONGIFORME

L'EBS, mieux connue sous le nom de « maladie de la vache folle » est apparue au Royaume-Uni (RU) en 1984 et a été diagnostiquée spécifiquement en 1986. En 1990, on avait dénombré environ 14 000 cas d'EBS dans un cheptel de 10 millions de têtes au RU. La flambée épidémique a atteint son point culminant en 1992-1993 à environ 1 000 têtes par semaine. Depuis l'instauration de mesures de contrôles, les nouvelles flambées ont chuté à environ 100 cas par semaine. La maladie a également été détectée dans plusieurs autres pays de l'UE.

L'EBS est une maladie mortelle qui affecte le cerveau des bovins et l'une de plusieurs maladies faisant partie de la catégorie des encéphalopathies spongiformes transmissibles. En général, on croit que la maladie est causée par une protéine autorepliquable appelée prion. L'EBS semblait se propager par l'alimentation lorsqu'on nourrissait les bovins de moulée à base d'os, de viande, de plumes et de sang (farine de déchets d'abattage). Il y a plusieurs années, l'UE a interdit de nourrir les ruminants avec ce type de moulée. En janvier 2001, l'UE a temporairement étendu cette interdiction à tous les animaux de

ferme, ce qui a entraîné un déplacement d'environ 2,5 millions de tonnes métriques (Mt) de farine de déchets d'abattage annuellement. La graisse animale n'est pas interdite, mais elle ne peut avoir une teneur en impuretés et en protéines supérieure à 0,15 %.

Par conséquent, on prévoyait que les importations de tourteau protéique, en particulier le tourteau de soja, augmenteraient d'environ 3 Mt annuellement, mais ces estimations ont par la suite été ramenées à 1-1,5 Mt. La demande de tourteau protéique sera satisfaite d'abord par l'importation accrue de soja, puis de tourteau de soja, qui proviendra surtout d'Amérique du Sud. On prévoit une hausse de la consommation de canola/colza et de tourteau de canola/colza, de tourteau de tournesol, de céréales fourragères, de farine de gluten de maïs, de pois des champs et de haricots domestiques et importés. Bien que l'interdiction visant la farine de déchets d'abattage avait été imposée pour six mois à l'origine, elle a été prolongée jusqu'au début de 2002. La majorité des États membres ont rejeté les propositions visant à prolonger l'interdiction et à la rendre permanente.

FIÈVRE APHTEUSE

Le 20 février 2001, une flambée de fièvre aphteuse a été confirmée au RU. Le 3 mai 2001, moins de trois mois après la confirmation de la première flambée, la Grande-Bretagne avait détruit plus de 3,5 millions d'animaux de son cheptel de plus de 60 millions de têtes. L'élimination visait à prévenir la propagation de la maladie en isolant et en détruisant les animaux à l'intérieur d'une zone de confinement. Le gouvernement britannique a versé environ 2,3 milliards de dollars canadiens en dédommagement aux éleveurs qui ont abattus leurs animaux. On s'attend à ce que le coût total dépasse 4,6 milliards de dollars canadiens. Au début de mai 2001, plus de 1 600 cas de fièvre aphteuse avaient été confirmés en Grande-Bretagne, 26 cas dans les Pays-Bas, 2 cas en France et 1 cas en Irlande.

À la date de publication du présent bulletin, toute évaluation de l'incidence à long terme de la fièvre aphteuse sur la production animale et sur la demande de tourteau protéique en Europe est prématurée. Cependant, à court terme, les importations de poulets de la Thaïlande ont augmenté de 10 % en raison de la baisse de la production de viande dans les pays de l'UE. Par conséquent, la consommation de

CHANGEMENTS EN VERTU DE L'AGENDA 2000

MESURE	DÉCISION DU CONSEIL DE L'UE
Prix d'intervention pour les céréales	Réduction de 15 %, en deux étapes égales; prix ramené à 110 i /t en 2000-2001 et à 101,31 i en 2001-2002.
Majoration mensuelle	Conservée.
Paiement à l'hectare pour les céréales	Augmentation en deux étapes égales, c.-à-d. à 58,67 i /t en 2000-2001 et à 63 i /t en 2001-2002.
Paiement à l'hectare pour les oléagineux	Réduction en trois étapes à compter de 2000-2001, ramenant le prix à 63 i /t en 2002-2003.
Paiement à l'hectare pour les légumineuses	Proposition retenue.
Paiement à l'hectare pour le lin	Réduction en trois étapes à compter de 2000-2001, ramenant le prix à 63 i /t en 2002-2003.
Aide pour l'herbe ensilée	Dans les États membres où le maïs n'est pas une culture traditionnelle, l'herbe ensilée est admissible au paiement pour les céréales, pour une superficie de base spécifique, sans augmentation de la superficie de base totale.
Jachère obligatoire	Établie à 10 % pour toute la période.
Mesures particulières	Augmentation du rendement de référence pour l'Espagne et l'Italie. En Finlande et dans le nord de la Suède, montant additionnel de 19 i /t pour le séchage des céréales et des oléagineux.

Source : Agenda 2000 Décisions de réforme de la PAC - Analyse d'impact, (février 2000) Commission européenne, Direction générale de l'agriculture.

UE : BILAN D'OLÉAGINEUX ET DE PRODUITS OLÉAGINEUX

<i>campagne agricole octobre à septembre</i>	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002p
.....millions de tonnes.....			
OLÉAGINEUX ¹			
Stocks de report	1,74	1,71	1,38
Production :			
Colza	11,44	9,16	8,78
Soja	1,15	1,04	1,24
Tournesol	3,21	3,39	3,38
Autre	<u>0,83</u>	<u>0,73</u>	<u>0,79</u>
Production totale	16,63	14,32	14,19
Importations	<u>22,19</u>	<u>23,39</u>	<u>24,00</u>
Offre totale	40,56	39,42	39,57
Exportations	1,36	0,70	0,50
Utilisation intérieure globale*	<u>37,49</u>	<u>37,34</u>	<u>37,57</u>
Utilisation totale	38,85	38,04	38,07
Stocks de fin de campagne	1,71	1,38	1,50
L'HUILE COMESTIBLE²			
Stocks de report	1,90	1,73	1,57
Production	10,46	10,39	10,90
Importations :			
Canola/colza	1,30	1,30	1,30
Soja	0,50	0,50	0,50
Palme	2,90	3,10	3,20
Autre	<u>3,11</u>	<u>3,25</u>	<u>3,20</u>
Importations totale	<u>7,81</u>	<u>8,15</u>	<u>8,20</u>
Offre totale	20,17	20,27	20,67
Exportations ^{2a}	1,59	1,59	1,46
Utilisation intérieure globale*	<u>16,85</u>	<u>17,11</u>	<u>17,41</u>
Utilisation totale	18,44	18,70	18,87
Stocks de fin de campagne	1,73	1,57	1,80
TOURTEAU PROTÉIQUE³			
Stocks de report	1,35	1,35	1,35
Production	20,36	20,80	21,20
Importations :			
Tourteau de soja	16,52	17,47	18,17
Autre	<u>5,19</u>	<u>4,48</u>	<u>4,18</u>
Importations totale	<u>21,71</u>	<u>21,95</u>	<u>22,35</u>
Offre totale	43,42	44,10	44,90
Exportations ^{3a}	1,47	1,48	1,60
Utilisation intérieure globale*	<u>40,60</u>	<u>41,27</u>	<u>41,95</u>
Utilisation totale	42,07	42,75	43,55
Stocks de fin de campagne	1,35	1,35	1,35
* l'utilisation intérieure est résiduelle			
/1 comprend le canola/colza, le soja, les graines de tournesol, les graines de coton, les arachides, le coprah et la noix de palme			
/2 comprend l'huile de canola/colza, de soja, de tournesol, d'olive, de graine de coton, de palme, de poisson et de noix de coco			
/2a l'huile de colza et de soja			
/3 comprend le tourteau de canola/colza, de soja, de tournesol, de coton, d'arachide, de coprah, de noix de palme et la farine de poisson			
/3a le tourteau de de soja			
p : prévision d'AAC, juillet 2001			
Source : USDA, Cocereal			

tourteau de soja en Thaïlande a cru par suite des flambées d'EBS et de fièvre aphteuse dans les pays de l'UE.

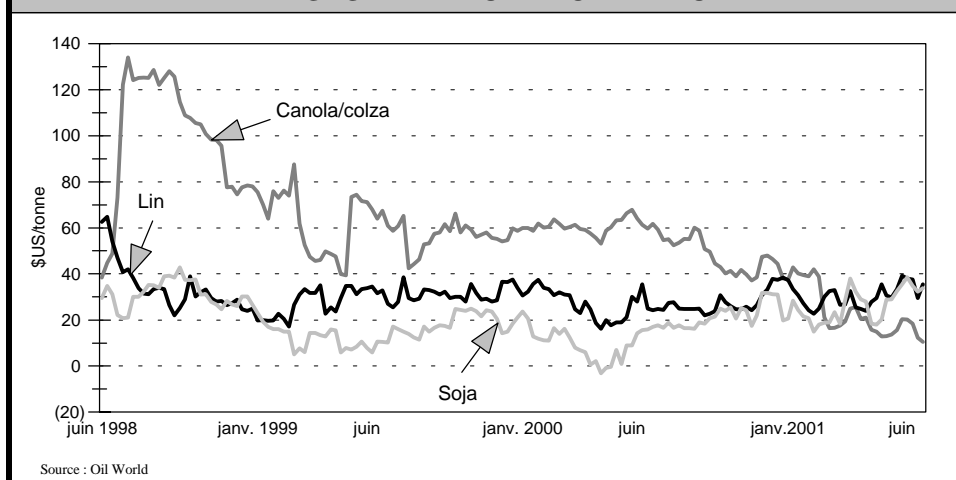
SITUATION : LA PRODUCTION D'OLÉAGINEUX CHUTE TANDIS QUE LA CONSOMMATION DEMEURE STABLE

L'Europe des 15 est un négociant et un consommateur majeur d'oléagineux. Il s'agit du plus grand importateur mondial de tourteau de soja, du deuxième importateur de soja, après l'Asie, et de la quatrième région en importance dans le domaine de la trituration, derrière les États-Unis (É.-U.), l'Amérique latine et l'Asie. L'UE est également un grand consommateur de colza, de graines de tournesol, de tourteau de colza, de tourteau de tournesol et de farine de gluten de maïs. La consommation totale de tourteau protéique, basée sur l'équivalent en tourteau de soja, excède 43 Mt, comparativement à 31 Mt aux É.-U. et à 27 Mt en Chine.

Selon les dispositions de l'Accord de Blair House, l'entente principale conclue entre l'UE et les É.-U. qui a mené à l'aboutissement des Négociations commerciales du Cycle d'Uruguay, les superficies ensemencées en oléagineux dans les pays de l'UE sont limitées à 5,48 millions d'hectares (Mha) (voir le *Bulletin bimensuel, volume 9, numéro 14*). Toute superficie excédentaire fait l'objet de pénalités, à l'exception des oléagineux cultivés à des fins industrielles, telles que le biodiésel, sur des terres mises hors de production. Comme les superficies d'oléagineux n'ont pas dépassé la superficie maximale garantie (SMG) de l'UE en 1999, aucune pénalité n'a été imposée aux producteurs d'oléagineux en 2000.

En 2000-2001, la superficie ensemencée en oléagineux a diminué de 9 % en raison des faibles prix du marché et de la baisse des subventions directes, qui sont passées de 94,2 i /t en 1999-2000 à 81,7 i /t. Par conséquent, on rapporte que la production d'oléagineux de l'UE a chuté de 14 %, passant à 14,3 Mt, à cause de rendements anormalement faibles résultant de conditions de croissance froides et humides.

MARGES DE TRITURATION DE L'UE



La production de colza représente presque les deux tiers de la production totale d'oléagineux de l'UE. En 2000-2001, la tendance à la hausse de la production de colza a été renversée; elle a reculé de 19 % en raison d'un repli des superficies récoltées et d'une baisse des rendements. Cependant, la diminution des approvisionnements a été en partie atténuée par une augmentation des importations. En 2000-2001, le volume de colza trituré en UE devrait baisser de 0,7 Mt, jusqu'à 9,3 Mt, en raison des approvisionnements onéreux d'huile végétale à l'échelle mondiale et d'une diminution des marges de trituration.

Le soja représente moins de 10 % de la production totale d'oléagineux de l'UE et la production a baissé d'environ un tiers par rapport au niveau record établi en 1997-1998. Après avoir enregistré une baisse en 1999-2000, les importations devraient rebondir légèrement en 2000-2001, tout en demeurant en-dessous du niveau record établi en 1997-1998. La plupart des importations de soja proviennent des É.-U. et du Brésil et sont utilisées par l'industrie de la trituration. L'UE importe aussi une quantité limitée de soja du Canada pour la trituration et des marchés à créneaux ayant besoin de soja dont l'identité est préservée, tel que du soja non transgénique.

PERSPECTIVES

En 2001-2002, les superficies ensemencées en oléagineux ont reculé légèrement en raison de la faiblesse des prix du marché et de la baisse des paiements directs axés sur la superficie, ce

qui a entraîné un déplacement vers le blé et les céréales secondaires. Cependant, la production d'oléagineux devrait diminuer légèrement en raison d'un retour à des rendements plus normaux causé par des conditions de croissance moins qu'idéales en France et au RU. Les approvisionnements totaux d'oléagineux devraient augmenter, en raison d'une hausse des importations de soja des É.-U. et du Brésil.

En 2001-2002, la consommation d'oléagineux en UE devrait augmenter en raison d'une hausse des volumes triturés, attribuable à la présence accrue des oléagineux et à l'utilisation accrue des tourteaux protéiques, deux facteurs qui atténueront l'incidence des faibles marges de trituration et du bas prix des huiles végétales. En même temps, les exportations d'oléagineux devraient être restreintes par la concurrence des approvisionnements onéreux d'oléagineux

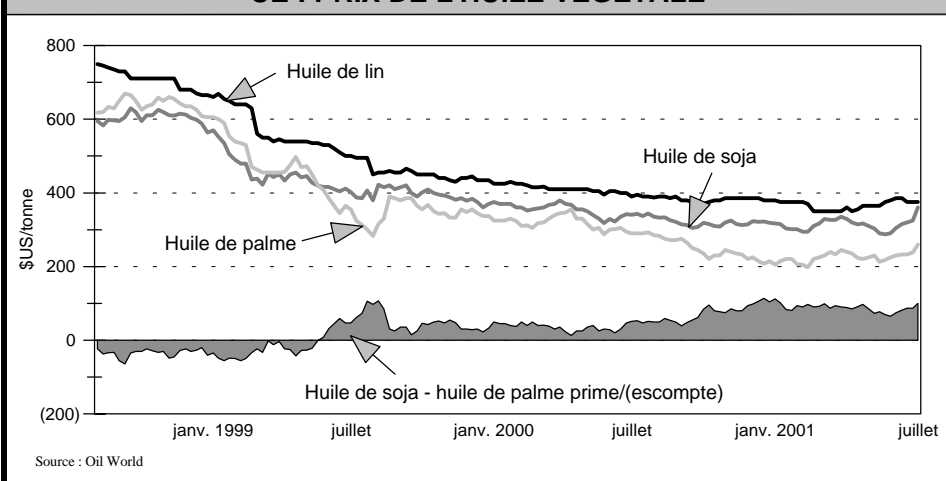
aux É.-U. et en Amérique du Sud.

La production d'huile végétale et de tourteau protéique devrait augmenter légèrement en raison du grossissement des volumes triturés. Cependant, les importations des deux produits devraient croître légèrement compte tenu des approvisionnements onéreux à l'échelle mondiale et des prix exceptionnellement bas. On prévoit une hausse d'environ 0,9 Mt des importations de tourteau de soja en 2001-2002 par suite de l'interdiction proscrivant la farine de déchets d'abattage dans les rations animales dans toute l'UE.

Consommation record d'huile végétale

En 2001-2002, la production d'huile végétale devrait connaître une progression de 5 %, mais demeurer légèrement en-dessous du niveau record établi en 1998-1999, car la baisse des rendements de trituration contrebalancera la hausse du volume d'oléagineux. Les approvisionnements d'huile végétale devraient augmenter du fait que la production accrue dans l'UE sera accompagnée par une hausse des importations. On prévoit que la consommation totale d'huile végétale augmentera de 2 %, pour atteindre le niveau record de 17,4 Mt, en raison d'une hausse de la consommation par habitant, alimentée par des prix considérablement réduits. De même, les exportations devraient diminuer en raison de la concurrence provenant des approvisionnements onéreux de soja aux É.-U. et en Argentine et d'huile de palme en Malaisie et en Indonésie.

UE : PRIX DE L'HUILE VÉGÉTALE



On s'attend à ce que la production de soja augmente par rapport à 2000-2001, pour atteindre des niveaux presque records. Comme les importations devraient demeurer stable, on prévoit que les approvisionnements augmenteront d'un volume semblable à celui de la production. La consommation intérieure devrait croître par rapport aux faibles niveaux enregistrés en 1999-2000, mais demeurer en-dessous du niveau record établi en 1992. On prévoit une légère baisse des exportations en raison des approvisionnements onéreux à l'échelle mondiale.

La production d'huile de colza devrait aussi diminuer, soit de 7 % par rapport au niveau record enregistré en 1999-2000, pour s'établir à un peu moins de 3,5 Mt en raison de la diminution des approvisionnements de colza et de la pression baissière sur les marges bénéficiaires de trituration. Les approvisionnements d'huile de colza devraient reculer de 6 % en 2000-2001, la baisse de la production étant aggravée par une réduction des importations. La consommation d'huile de colza en UE devrait passer à 3,15 Mt, une hausse de 5 % par rapport à 2000-2001. Toutefois, on prévoit une baisse de 12 % des exportations, en comparaison au niveau record de 1,87 Mt établi en 1999-2000.

Hausse de l'utilisation du tourteau protéique

En 2000-2001, on prévoit une légère hausse des approvisionnements de tourteau protéique dans l'UE en raison d'une production accrue conjuguée à une hausse des importations. La consommation des tourteaux protéiques en UE devrait augmenter d'environ 9 %, car l'interdiction relative à la farine de déchets d'abattage à l'échelle régionale accroît la demande de tourteau protéique de sources végétales. Cette hausse de la demande de tourteau protéique dans l'UE sera tempérée par le déclin des troupeaux de bestiaux découlant de l'abattage d'animaux en vue d'enrayer la propagation de la fièvre aphteuse en UE. Par conséquent, on prévoit une hausse d'environ 4 % de la consommation du tourteau de soja, tandis que l'utilisation du tourteau de canola/colza sera limitée par des approvisionnements serrés de semences non-traitées.

Perspectives à moyen terme

En juillet 2001, la Commission européenne a publié un rapport sur les perspectives des marchés agricoles pour la période allant de 2001 à 2008. Compte tenu des données fournies et des hypothèses formulées relativement à la politique interne en matière d'agriculture et au contexte dans lequel les échanges commerciaux se

feront, on s'attend à ce que les superficies ensemencées en oléagineux (non alimentaires compris) baissent, passant ainsi de 5,6 Mha en 2001-2002 à 5,2 Mha en 2002-2003, lorsque la réforme de la PAC au titre de l'Agenda 2000 sera entièrement mise en oeuvre et que les prix d'intervention pour les céréales et les oléagineux seront alignés. La chute des paiements compensatoires au même niveau que celui des céréales a été très controversée et fait partie des raisons qui ont entraîné l'acceptation d'un examen à mi-parcours en 2002. Les emblavures d'oléagineux devraient ensuite progresser à compter de 2005-2006 pour atteindre environ 5,4 Mha en 2008-2009, et ce, en raison du renforcement prévu des prix mondiaux des oléagineux. Les superficies de soja devraient diminuer de 0,1 Mha par rapport à 2001-2002, pour s'établir à 0,3 Mha en 2002-2003 et demeurer à ce niveau à moyen terme. Quant aux superficies de colza, elles devraient diminuer légèrement, passant à 2,9 Mha en 2002-2003 et se stabilisant ensuite à 3 Mha à compter de 2005-2006. Au contraire, les superficies de tournesol devraient monter légèrement, jusqu'à 2,1 Mha avant la fin de 2008-2009, rebondissant d'une légère réduction au début de la période visée par les projections. Les superficies d'oléagineux non alimentaires

UNION EUROPÉENNE : ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DES OLÉAGINEUX

En 1991, l'UE modifie sa façon d'appuyer la production des oléagineux en passant d'un système de paiements compensatoires à l'industrie de la trituration des oléagineux à un système qui offre une aide directe par hectare aux producteurs d'oléagineux. La réforme MacSharry, datant de mai 1992, ainsi que l'Accord de Blair House des Négociations commerciales du Cycle d'Uruguay, ont limité les superficies ensemencées de colza, de soja et de tournesol. La superficie maximale garantie (SMG) était de 5,128 Mha pour l'Europe des 12 (membres originaux de l'UE) et elle est passée à 5,482 Mha pour l'Europe des 15 (membres de l'UE actuelle). Un régime de retrait de 10 % de la superficie de base s'applique.

L'aide directe axée sur la superficie est basée sur un niveau de rémunération par tonne fixé à l'avance. Le montant par tonne est converti en paiements directs basés sur les rendements moyens traditionnels par hectare, un prix de référence mondial et un ratio fixe entre les prix des oléagineux et des céréales. Le paiement dépend de la SMG; le montant est réduit de 1 % pour chaque 1 % dépassant la SMG. La réforme de 1999 (Agenda 2000) a introduit des réductions progressives de l'aide directe pour les oléagineux jusqu'en 2002-2003, alors que le paiement pour les oléagineux correspondra à celui pour les céréales, soit 63 euros par tonne. L'UE croit que les dispositions concernant la SGA ne s'appliqueront pas à partir de 2002-2003 puisque que le paiement sera alors le même que celui des céréales.

Plusieurs considèrent que l'aide directe axée sur la superficie a des effets de distorsion sur la production et le commerce puisque de telles subventions sont liées à la production. Pour obtenir leur paiement, les producteurs doivent ensemercer leur superficie de base admissible en l'un des trois types d'oléagineux.

Pour plus d'information :

Mui-heng Tan, analyste principal de la politique

Section de l'analyse du secteur agroalimentaire étranger, Agriculture et Agroalimentaire Canada

Téléphone : (613) 759-7416 Télécopieur : (613) 759-7036 Courriel : tanmh@em.agr.ca

(ensemencées surtout en colza) devraient se stabiliser à environ 0,8 Mha à moyen terme.

On prévoit que les rendements augmenteront et atteindront 2,8 tonnes/hectares en 2008-2009. Toutefois, la production d'oléagineux devrait diminuer à court terme et s'établir à 13,2 Mt en 2002-2003, un repli de 3,4 Mt par rapport à 1999-2000, attribuable à une réduction des superficies ensemencées. Dès lors, la production devrait reprendre pour s'établir à 15,2 Mt en 2008-2009. À moyen terme, on prévoit que la production d'oléagineux non alimentaires atteindra 2,4 Mt par année.

Dans le cadre de l'Accord de Blair House, la production d'oléagineux non alimentaires est limitée par des dispositions qui prévoient que les sous-produits du tourteau protéique ne doivent pas excéder 1 Mt, selon l'équivalent en tourteau de soja.

La consommation d'oléagineux devrait augmenter légèrement à moyen terme, pour atteindre environ 34-35 Mt annuellement, la hausse étant principalement attribuable à l'importation et à la transformation de soja. La hausse de la consommation d'huile végétale de qualité alimentaire devrait aussi être lente, compte tenu de la croissance peu importante de la population et des revenus. On prévoit une augmentation de l'utilisation de l'huile végétale non comestible; le taux de croissance sera déterminé par les prix mondiaux du pétrole brut et les cours du dollar américain et de l'euro. En supposant une interdiction permanente relative à l'utilisation de farine de déchets d'abattage dans les rations animales, on prévoit que l'utilisation de tourteau de protéines végétales augmentera lentement après une hausse marquée en 2001-2002. Le taux de croissance pourrait être restreint, selon l'incidence à long terme de l'EBS et de la fièvre aphteuse sur la production animale en UE.

La production de biodiésel devrait augmenter considérablement dans l'UE. On rapporte que sept usines sont en cours de construction et que sept usines additionnelles sont prévues en Allemagne. Ces quatorze usines devraient avoir une capacité annuelle d'environ 1 Mt, qui vient s'ajouter à la capacité actuelle de 0,25 Mt par année de l'Allemagne. Si ces usines

sont construites, la demande de colza par le secteur industriel devrait croître d'environ 3 Mt par année, ce qui représente environ le tiers de la production de colza de l'UE.

INCIDENCE SUR LE CANADA

Le Canada exporte un volume relativement faible d'oléagineux en UE, bien qu'il soit le principal exportateur de lin et de soja non transgénique. Bien que le soja non transgénique ne constitue qu'une partie des exportations canadiennes de soja, il gagne en importance.

Les exportations canadiennes ont baissé considérablement au cours des dernières années en grande partie à cause de l'incapacité de l'UE de faire progresser l'approbation du canola transgénique produit au Canada.

Les gouvernements des États membres de l'UE ont réagi à l'opposition politique intense envers les organismes génétiquement modifiés qui est exercée par certains groupes d'intérêts en retardant le processus d'approbation. Le moratoire sur l'approbation reflète aussi la méfiance du public à l'égard des organismes de réglementation par suite des crises de réglementation associées aux flambées d'EBS et de fièvre aphteuse. De plus, les grands supermarchés et les principaux fabricants de denrées alimentaires de l'UE ont éliminé les aliments transgéniques de leurs gammes de produits par suite de campagnes menées par quelques activistes et de la réaction négative des consommateurs de l'UE.

Il n'y a aucune raison sur les plans de la santé, de la salubrité des aliments ou de l'environnement de bloquer l'approbation du canola transgénique pour le marché de l'UE. En effet, c'est ce que confirment deux avis favorables du comité scientifique indépendant sur les végétaux de l'UE. Les principaux observateurs de l'industrie croient que l'UE n'approuvera pas l'importation de produits transgéniques avant au moins deux ou trois ans.

À moyen terme, la réforme de la PAC et d'autres questions agricoles devraient favoriser les exportations canadiennes de lin et de soja non transgéniques. De même, en diminuant les aides directes qui

CANADA : EXPORTATIONS D'OLÉAGINEUX ET DE PRODUITS OLÉAGINEUX DANS L'UE

	1999 -2000	2000 -2001p	2001 -2002p
.....millions de tonnes.....			
Soja	0,17	0,16	0,16
Tourteau de soja	0,02	0,01	0,01
Lin	0,38	0,55	0,60
Huile de lin	0,10	0,03	0,03
Tourteau de canola	0,04	0,03	0,03

p : prévision d'AAC, juillet 2001

Source : Statistique Canada

faussent la production, l'UE réduit une des subventions qui provoquent une distorsion des marchés et qui exercent des pressions sur les prix mondiaux et canadiens des oléagineux.

Pour plus d'information :

Chris Beckman

Analyste des oléagineux

Téléphone : (204) 984-4929

Courriel : beckmac@em.agr.ca

© Sa Majesté du chef du Canada, 2001

**Version électronique disponible à
www.agr.gc.ca/mad-dam/**

ISSN 1207-6228
No d'AAC 2081/F

Le Bulletin bimensuel est publié par :
**la Division de l'analyse du marché,
Direction des politiques de commercialisation,
Direction générale des politiques stratégiques,
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3G7
Téléphone : (204) 983-8473
Télécopieur : (204) 983-5524**

Directrice : Maggie Liu
Chef : Fred Oleson

Directeur de la rédaction :
Gordon MacMichael

*Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez
transmettre votre adresse électronique à
bulletin@em.agr.ca.*

Publié aussi en anglais sous le titre :
Bi-weekly Bulletin
ISSN 1207-621X
No d'AAC 2081/E

© Imprimé sur papier recyclé